

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AXA Belgian Equities I EUR

Nom de l'initiateur du PRIIP : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A., filiale du Groupe AXA IM

ISIN FR0013479177

Site internet de l'initiateur du PRIIP : <https://www.axa-im.fr>

Appelez le +33 (0) 1 44 45 85 65 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France. AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. est agréé en France sous le n° GP 92008 et réglementé par l'Autorité des Marchés

Date de production du document d'informations clés: 05/06/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le produit est une part du fonds « AXA Belgian Equities ».

Durée

Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans et pourrait être liquidé dans les conditions indiquées dans le règlement du FCP.

Objectifs

Objectif d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante : « Actions de pays de la zone euro ».

L'objectif de gestion est de rechercher, sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans, à battre l'indicateur de référence composite 60% BEL Mid Cap Total Return Net + 40% Bel 20 Large Cap Total Return Net en investissant sur les marchés actions de pays de la zone Euro, principalement belges. L'OPCVM intègre une approche respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) avec un focus particulier sur les notes relatives à l'environnement (scores « E »).

Politique d'investissement

L'OPCVM est géré de manière active et discrétionnaire. Les décisions d'investissement se fondent sur une combinaison d'analyses spécifiques macroéconomiques, sectorielles et d'entreprises. En ce sens, le processus de sélection des actions se base principalement sur une analyse rigoureuse du modèle économique des sociétés, de la qualité de gestion, des perspectives de croissance et du profil général de rendement- risque. Son univers d'investissement est composé d'une large liste d'actions belges. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des titres extérieurs à l'univers d'investissement à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité. Le gérant pourra ou non investir dans les titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

Le Gestionnaire financier utilise largement les données ESG dans le cadre de la construction de l'univers de sélection tel que défini par l'indicateur de référence composite. Les notes ESG permettent aussi d'orienter la construction du portefeuille vers des valeurs démontrant des caractéristiques ESG supérieures.

L'OPCVM applique une approche dite en sélectivité « Best-in-universe » sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra – financier quel que soit leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, car les secteurs jugés globalement plus vertueux seront plus largement représentés. L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 20% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement défini ci-dessus en excluant les émetteurs sur la base d'une combinaison de politiques d'exclusion sectorielles et de Normes ESG d'AXA IM, et de leurs scores E (Environnemental), à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires.

Le taux de couverture minimum au sein du portefeuille est de 90 % de l'actif net de l'OPC pour l'analyse ESG. L'OPC vise en permanence à surperformer son univers d'investissement sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié à l'intensité carbone et le second lié à la consommation d'eau (le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra – financiers sont décrits plus en détails dans le prospectus de l'OPCVM).

En complément, l'OPCVM applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), disponibles sur <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/politiques-exclusion>. Les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et les Standards ESG sont appliqués de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres et les produits dérivés sont utilisés conformément à la politique ESG de l'OPCVM. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et

dans certains cas sont développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent évoluer dans le temps.

L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles. Les stratégies qui intègrent les critères ESG et celles qui intègrent des critères de développement durables peuvent utiliser des données ESG qui paraissent similaires mais qu'il convient de distinguer car leur méthode de calcul peut être différente.

Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites ci-dessus peuvent évoluer dans le futur pour prendre en compte toute amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, ou toute évolution de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes entre autres.

L'OPCVM investit en direct, de 90% à 100% de son actif net, à des actions cotées sur les marchés réglementés ou organisés belges (y compris les marchés de l'Euronext Access et du Growth).

Les actions sélectionnées, libellées uniquement en Euro, sont de toutes capitalisations et couvrent tous les secteurs d'activités. Il est précisé que l'OPCVM investit pas plus de 10% de son actif net en actions de moins de 500 millions d'euros et que les actions sélectionnées font partie ou non de l'indicateur de référence. Il est indiqué également que l'équipe de gestion, en collaboration avec le service des Risques, anticipe, dans la mesure du possible, tout risque de liquidité ou de défaillance probable d'un titre en portefeuille (analyse mensuelle de chaque valeur en portefeuille, tests de liquidité des titres et du portefeuille...).

Dans la limite de 10% de son actif net, l'OPCVM peut détenir en direct ou via des parts ou actions d'OPC des titres de créance et instruments du marché monétaire et/ou des parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement.

La stratégie d'investissement est réalisée par des investissements en direct.

L'OPCVM n'utilisera pas d'instruments financiers à terme (dérivés). L'OPCVM est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Cap/Dist), la société de gestion se réserve le droit de procéder à des distributions de dividende.

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 5 ans.

Souscription et Rachat

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12H00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne. La société de gestion peut appliquer un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) dont les modalités sont précisées dans le prospectus et le règlement de l'OPCVM.

Minimum de souscription initiale : 250 000 Euros

Indicateur de référence

L'indice composite 60% BEL Mid Cap + 40% BEL 20 large Cap, dividendes nets réinvestis, sont établis par Brussels Stock Exchange. L'indice BEL Mid Cap est l'indice boursier composé d'actions regroupant les capitalisations boursières moyennes de la bourse de Bruxelles (Euronext).

L'indice BEL 20 large Cap est l'indice boursier composé d'actions regroupant les 20 plus grandes capitalisations boursières de la bourse de Bruxelles (Euronext).

La composition des indices en Euro est disponible sur le site : www.euronext.com.

La gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire sa performance pourra s'éloigner de l'indicateur de référence, lequel n'est qu'un indice de comparaison.

Investisseurs de détail visés

Le fonds s'adresse aux investisseurs particuliers qui n'ont pas les connaissances financières ou spécifiques requises pour comprendre le fonds, mais qui acceptent néanmoins le risque de perte totale du capital investi. Il convient aux clients qui souhaitent faire fructifier leur capital, générer des revenus et intégrer

la dimension ESG. L'horizon d'investissement recommandé est de 5 ans minimum.

Dépositaire

BNP PARIBAS SA

Autres informations

Veillez vous référer à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indicateur de référence pertinent au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		5 ans	
Exemple d'investissement:		€10 000	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 810	€3 850
	Rendement annuel moyen	-61.90%	-17.38%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 410	€8 020
	Rendement annuel moyen	-25.90%	-4.32%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 410	€12 100
	Rendement annuel moyen	4.10%	3.89%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 140	€15 480
	Rendement annuel moyen	41.40%	9.13%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 12 2021 et 03 2024.

Scénario modéré : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 06 2015 et 06 2020.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 08 2016 et 08 2021.

L'indicateur de référence du Produit a été utilisé pour calculer la performance.

Que se passe-t-il si AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte d'AXA Investment Managers Paris S.A. En cas de défaillance d'AXA Investment Managers Paris S.A., les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire

- 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	€107	€660
Incidence des coûts annuels (*)	1.1%	1.1% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.00 % avant déduction des coûts et de 3.89 % après déduction des coûts. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	€0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	€0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.41% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	€41
Coûts de transaction	0.66% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€66
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	€0

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 5 années

Ce Produit n'a pas de période de détention minimale requise, les 5 ans ont été calculés pour être conformes au délai dont le Produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit des informations sur l'impact des frais au fil du temps.

Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit ».

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser à tout moment au service client par email en précisant l'objet du message : client@axa-im.com

Par courrier à l'adresse suivante : AXA Investment Managers Paris (Service Client) Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris – La Défense cedex – France.

Par téléphone : +33 (0) 1 44 45 85 65

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas au Groupe AXA Investment Managers, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, les rapports semestriels ultérieurs et la dernière Valeur nette d'inventaire auprès de l'Administrateur du Fonds : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. et depuis la page <https://www.axa-im.com/fund-centre>. Ils sont disponibles gratuitement.

Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs précédents de scénarios de performance, veuillez consulter le site Internet : <https://www.axa-im.com/fund-centre>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.